



ASSOCIATION DIGOR

Prochaines activités proposées:

- L'organisation de concours de boules.
- Animations avec repas partagés où chacun apporte un plat.
- Une sortie en covoiturage et bateau, en mai ou début juin, un samedi à l'île de Sein avec un guide originaire de l'île.
- Barbecue de la Saint-Jean le 22 juin à la cale, une réunion pour la préparation aura lieu le 8 juin à 10h.
- Le vide-grenier aura lieu le 22 septembre (pour réserver appeler Geneviève: 06 79 55 74 56).
- Nous recherchons un volontaire pour l'organisation de randonnées, Jean-Claude Férézou se propose pour une sortie hors de Trégarvan et une randonnée de quelques kilomètres en circuit découverte au printemps.

Le saviez vous ?

MOULINS À TREGARVAN

► En 1679

D'après les Archives départementales du Finistère la presqu'île de Crozon compte 14 moulins dont un à Trégarvan : « le Moulin de Trégarvan aux issues du dit village de Brigneun... » il s'agit donc d'un moulin sur le Garvan.

► Entre 1830 et 1833

Toujours sur la Presqu'île de Crozon on dénombre 109 moulins : 64 à vent, 44 à eau et 2 à marée.

Trégarvan compte alors 4 moulins à eau : 2 au Cosquer, 1 à Kerfréval et 1 sur le Garvan.

D'après le cadastre de 1832 et le tableau des propriétés foncières de la même année on trouve au **Cosquer** deux moulins à eau, propriété de François Nicolas.

- Le premier d'une surface au sol de 35 m² et alimenté par un étang de 200 m²
- Le second de 80 m² au sol et alimenté par un étang de 600 m²

A **Kerfréval** : un moulin à eau d'une surface au sol de 56 m² alimenté par un étang de 780 m² dont le propriétaire est Yves Merour et consorts d'Argol.

Sur le **Garvan** : un moulin à eau, propriété de Gabriel More. Le bâtiment comprend en seul bloc: la maison de 36 m², le moulin de 72 m² ainsi que crèches et ruines pour 49 m². Le moulin est alimenté directement par une dérivation du Garvan.

► En 1888

Le 28 avril, Jean Le Moal de Kerfréval, propriétaire du moulin du Garvan demande l'autorisation d'établir un barrage sur le ruisseau du Garvan.

Le 10 août

« Le moulin du Garvan a été reconstruit sur l'emplacement d'un moulin délaissé dont l'origine n'est pas connue de manière certaine. Le nouveau moulin occupe l'emplacement et présente les dispositions de l'ancien, il n'est alimenté que par les eaux du ruisseau Garvan et par celles qui dévalent par temps de pluie des coteaux voisins »

Le règlement de l'eau lui est accordé le 15 octobre 1889 et la conformité des travaux constatée le 25 juin 1890.

► Entre 1895 et 1913

D'après la carte de France au 1/50000° réalisée par le Service Géographique de l'Armée on trouve à Trégarvan :

- 3 moulins à eau
- 1 moulin à vent situé à Quistillig près de Kerfréval

Pendant la Première Guerre Mondiale le problème d'approvisionnement va se poser: la mobilisation de meuniers, l'absence de matériel et d'entretien entraîne l'arrêt d'un grand nombre de moulins dans la presqu'île de Crozon .

► En 1924

Le seul moulin en fonction est celui du Garvan dont le meunier est un dénommé MOAL. Ce moulin fonctionnera jusqu'après la seconde guerre et sera réhabilité en habitation.

Aujourd'hui, quelles traces et quels souvenirs restent-il de ces moulins de Trégarvan ?



Éditorial



► Rémi Carpentier, maire

Chères Trégarvannaïses, chers Trégarvanais,

Alors que la guerre est à nos portes, que l'insécurité augmente tout comme la dette, que nos paysans, nos pêcheurs et certains autres professionnels connaissent les pires difficultés pour gagner décemment leur vie, j'ai été interpellé (et je ne suis certainement pas le seul !) par un article relatif à une loi adoptée par nos députés à l'Assemblée Nationale sur la discrimination capillaire. Il y a de quoi s'arracher les cheveux !!!

Même si le printemps a démarré sur une note météo très négative, nul doute qu'à Trégarvan, le soleil s'invitera bientôt dans notre quotidien et permettra à chacun d'entre vous de profiter de notre sublime environnement..



Permanences des élus

- **Maire**
Rémi Carpentier :
mardi, mercredi, jeudi
et vendredi de 10h à 12h
- **1^{ère} adjointe**
Geneviève Goarzin :
lundi de 10h à 12h

Secrétariat

- Véronique Loc'h**
- **lundi de 9h à 12h00**
et de 13h30 à 17h30
 - **jeudi de 9h à 12h00**
et de 13h30 à 17h30

Attention, le secrétariat de mairie ne sera plus ouvert le vendredi à partir du 2 avril 2024 Attention, le secrétariat de mairie ne sera plus ouvert le vendredi à partir du 2 avril 2024

Tél : 02 98 26 02 06

Courriel :
mairie.tregarvan@wanadoo.fr



Compte-rendu du conseil municipal

du 23 novembre 2023

ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un tracteur à l'entreprise JB TP pour un montant de 13 000 €.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Les subventions suivantes sont votées :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
Les Restaurants du Coeur	40 €
Association France Alzheimer	40 €
Secours Populaire de Châteaulin	40 €
Secours catholique	40 €
APF France Handicap	40 €

Compte-rendu du conseil municipal

du 19 décembre 2023

PROGRAMME DE RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE : APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Le programme de travaux de rénovation de la salle et du plan de financement sont ainsi validés :

DÉPENSES :	57 041.00 €	FINANCEMENT :	57 041.00 €
Rénovation peintures intérieures :	6 279.00 €	État – DETR : 40 % :	22 816.00 €
Rénovation peintures extérieures :	14 690.00 €	Conseil Départemental Volet 1 : 40 % :	22 816.00 €
Rénovation du sol de la salle principale :	4 950.00 €	Autofinancement : 20 % :	11 409.00 €
Remplacement porte et baie vitrée :	4 915.00 €		
Aménagement d'un accès adapté :	16 770.00 €		
Acquisition de tables et chaises :	9 436.80 €		

CRÉATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

La création de l'espace cinéraire et le plan de financement sont ainsi validés

DÉPENSES :	9 920.83 €	FINANCEMENT :	9 920.83 €
Création d'un espace cinéraire		État – DETR : 50 % soit	4 960.00 €
		Autofinancement : 50 % soit	4 960.83 €

La convention de gestion de la ZMEL, signée entre l'État représenté par le Préfet Maritime et le Préfet Terrestre, d'une part, et l'association des plaisanciers représentée par son président Christian Nicolas, d'autre part, a été paraphée le 18 septembre 2023.

La ZMEL a été déclarée au Journal Officiel le 2 octobre 2023.

Dorénavant, la zone de mouillages de Trégarvan-Dinéault est assimilée à un port de plaisance, avec la même réglementation et les mêmes obligations et contraintes.

En conséquence, ce samedi, les plaisanciers adhérents ont pris connaissance du nouveau règlement intérieur et des statuts modifiés de l'association et ils ont signé divers documents, reconnaissant en accepter les termes.

A ce jour, l'association compte 45 adhérents : 35 titulaires d'un mouillage + 5 sympathisants + 5 personnes sur la liste d'attente.

ASSOCIATION DES AMIS DU MUSÉE

Les Causeries du Musée de l'école Rurale de Trégarvan dimanche 3 mars avec Jean Yves Hasselin, navigateur.

• Le défi du Vendée Globe

Jean-Yves Hasselin, a évoqué dimanche 3 mars au Musée de l'école à Trégarvan le Vendée Globe de 1992-93, course à la voile autour du monde sans escale et sans assistance, devant une trentaine de spectateurs.

Un film de 52 minutes faisait entrer le public dans un voilier de 18 m partant des Sables d'Olonne, franchissant l'équateur sous le soleil puis taillant sa route dans les vagues et les tempêtes des 50^{èmes} hurlants. Le remplacement d'une voile déchirée ou la réparation d'une barre de flèche en haut du mat, la lutte contre les vagues pour maintenir le bateau à flot montraient l'ampleur du défi auquel se heurtait Jean-Yves.

Épuisé, affamé dans les derniers jours, il avait la fierté de se classer 7^{ème} sur 15 partants dans cette course remportée par Alain Gauthier.

• La menace des icebergs

Devant une trentaine de passionnés Jean-Yves s'est ensuite prêté au jeu des questions-réponses. Certains membres du public étaient aussi des navigateurs. Le décalage entre la longueur du temps de préparation et la nécessité de faire face dans l'immédiat aux contraintes nées de la mer fut évoqué. La menace des icebergs de l'Antarctique était réelle à l'époque. Aujourd'hui la zone est interdite.

Jean-Yves Hasselin a été ensuite 10^{ème} de la Route du Rhum puis 2^{ème} place de la Transat Jacques Vabre.

Le programme à venir des causeries du musée

- Le dimanche 7 avril, avec Yann-Bêr Kemener qui nous parlera du nom de lieux-dits bretons.
- Le dimanche 14 avril, la conteuse professionnelle Christèle Pimenta accompagnée d'Arthur Maréchal à la guitare, nous racontera « la grande chasse », un conte pour tout public à partir de 7 ans.

ASSOCIATION DIGOR



- L'association a organisé un Kig a farz avec les adhérents le samedi 9 décembre 2023 à la salle polyvalente. 37 repas ont été préparés, c'est un moment partagé et gourmand qui a été apprécié.
- Le 17 février le repas Crêpes à volonté a réuni 43 personnes. C'est dans une ambiance très festive que s'est déroulé le repas et les aides sont intervenues spontanément pour soutenir les crêpières.
- L'Assemblée Générale a eu lieu le 9 mars 2024. 23 personnes présentes. Après un bilan positif, nous avons réfléchi aux prochaines manifestations.

TRAVAUX ACCÈS SALLE POLYVALENTE



L'entreprise Colas a effectué au mois de janvier les travaux pour rendre plus accessible l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux véhicules.

Les travaux de réfection intérieur et extérieur (peinture, porte, sols) seront effectués par l'entreprise Moré de Dinéault d'une part et l'entreprise Gautier de Châteaulin d'autre part.

RAPPEL

Des personnes de la commune ont été victimes de démarchages à domicile ou par téléphone et ont subi des débits bancaires.

Nous vous invitons à la plus grande prudence. Ne jamais donner vos informations personnelles (coordonnées bancaires, identifiants fiscaux, RIB, sur internet ou lors d'un démarchage à domicile.

Bien vérifier avant d'apposer une signature.

Si vous en avez été victime, n'hésitez pas à en informer la mairie.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Les personnes non inscrites sur les listes électorales de la commune peuvent le faire jusqu'au 3 mai prochain.

FRELONS ASIATIQUES

Il est temps de ressortir les pièges et de les installer dans les jardins. Voir document joint. Quelques pièges sont disponibles en mairie.

Nouvelles des associations

ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DE TRÉGARVAN-DINÉAULT « VAR AN AOD »



L'assemblée générale de l'association des plaisanciers de Trégarvan-Dinéault s'est tenue ce samedi 16 mars 2024, dans la salle polyvalente Jean-Jacques Plourin devant un très nombreux public.

En introduction, le président Christian Nicolas a relaté son parcours du combattant pour réussir à créer la ZMEL (Zone de Mouillages et d'Équipements Légers) de Trégarvan-Dinéault, « Var an Aod ». En effet, de mai 2020 pendant la Covid à mai 2021, il a consacré du temps à monter un dossier de 32 pages déposé à la DREAL à Rennes. L'association des plaisanciers a été déclarée au Journal Officiel le 7 Juillet 2021.



DETR 2024

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est sollicitée pour les deux projets avec cet ordre de priorité :

- 1- Rénovation de la salle municipale
- 2- Création de l'espace cinéraire

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE / RÉNOVATION SOL ET PEINTURES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES : CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

L'entreprise MORÉ est retenue pour un coût total de 25 919 € HT.

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE / CHANGEMENT BAIE VITRÉE ET PORTE : CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

L'offre de l'entreprise GAUTIER est retenue pour un coût de 4 915.00 € HT.

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE / RÉAMÉNAGEMENT DE L'ACCÈS À LA SALLE : CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGÉE DES TRAVAUX

L'offre de l'entreprise COLAS est retenue pour un coût de 16 770.00 € HT.

RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE : ACQUISITION DU MOBILIER

L'offre de l'UGAP est retenue pour la fourniture de 20 tables et 20 lots de 4 chaises pour un montant de 9 436.80 € HT.

INSTAURATION DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE POUVOIR D'ACHAT

L'attribution de la prime exceptionnelle pouvoir d'achat aux employés communaux est validée.

ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTÉ » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION DU FINISTÈRE (CDG29)

L'adhésion à la convention de participation « santé » est acceptée pour un montant de 30 euros bruts par mois et par agent à compter du 1^{er} janvier 2024.

QUESTIONS DIVERSES

Le Service Public d'Élimination des Déchets informe qu'à compter du 1^{er} avril 2024, la collecte des ordures ménagères aura lieu tous les 15 jours.

Compte-rendu du conseil municipal

du 7 mars 2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif est ainsi adopté :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédent
Résultats reportés		256 309.06		60 000.00		316 309.06
Opérations de l'exercice	35 731.81	78 611.23	107 451.30	210 477.60	143 183.11	289 088.83
TOTAUX	35 731.81	334 920.29	107 451.30	270 477.60	143 183.11	605 397.89
Résultats de clôture						
TOTAUX CUMULES	35 731.81	334 920.29	107 451.30	270 477.60	143 183.11	462 214.78
RÉSULTATS DÉFINITIFS		299 188.48		163 026.30		462 214.78

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion 2023 est approuvé.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023

Le résultat de fonctionnement est ainsi affecté :

A- RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 103 026.30 €
B- RÉSULTATS ANTERIEURS REPORTEES	
Ligne 002 du Compte Administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 60 000.00 €
C- RÉSULTAT A AFFECTER + A+B (hors restes à réaliser)	+ 163 026.30 €
D- SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N-1 (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	+ 299 188.48 €
E- SOLDE DES RESTES A RÉALISER D'INVESTISSEMENT N-1	100 000.00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	199 188.48 €
F- BESOIN DE FINANCEMENT	
DÉCISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C)	
1- AFFECTATION EN RÉSERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	
2- REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002	+ 163 026.30 €

VOTE DES TAXES LOCALES 2024

Les taux des taxes locales sont reconduits pour 2024 :

- Taxe foncière (bâti)	28.26 %
- Taxe foncière (non bâti)	26.69 %
- Taxe habitation :	10.28 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget primitif est adopté comme suit :

- Section de fonctionnement :	280 000 €
- Section d'investissement :	302 000 €

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE 2024 À 2027

Le marché à bons de commande pour les travaux de rénovation de la voirie de 2024 à 2027 est attribué à l'entreprise COLAS.

RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE

Le CDD de la secrétaire de mairie est renouvelé à compter du 1^{er} avril 2024 à raison de 15 heures hebdomadaires, soit les lundis et jeudis.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Pour tenir compte du changement du nombre d'heures hebdomadaires qui passe de 17 à 15, le tableau des emplois est modifié.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPCP

Sont approuvés le principe du transfert à la Communauté de la compétence facultative « construction, gestion et exploitation des abattoirs publics » et le principe d'une mise à jour des statuts de la Communauté pour les rendre conformes au cadre juridique en vigueur.

ARRET DU PLUI-H

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de PLUi-H.

Inforations diverses

VISITE À NOS AINÉS



Afin de ne pas rompre le lien qui relie les anciens qui ont eu l'obligation de quitter Trégarvan, nous sommes allés leur faire une visite sur leurs lieux de repos.

Geneviève Goarzin, 1^{ère} adjointe s'est rendue aux Collines Bleues à Châteaulin où réside Mr Hervé Moal et lui a remis, au nom de la commune, un panier garni, petite attention en ce début d'année.

De son côté, Rémi Capentier s'est déplacé à Ages et Vie à Dinéault car c'est dans ce lieu que Mesdames Michèle Pearron et Annick Le Stanc résident. Il leur a remis un colis de la part de la commune. À voir la brume dans leurs yeux et l'émotion dans leurs voix, inutile de préciser leur émoi et pour nous de leur rappeler qu'ils ne sont pas les oubliés de la commune.